

Dernier bail pour la prison de Tilburg

PRISONS Les 500 détenus belges devront être rapatriés des Pays-Bas

► Près de 10 % de détenus en trop dans les cellules belges. ► Fin 2016, ils devraient en outre être rejoints par les pensionnaires de Tilburg.

Il y a quelques jours, le gouvernement fédéral a prolongé la location, jusque fin 2016, de la prison de Tilburg, dans le sud des Pays-Bas. Un établissement pénitentiaire où sont logés, depuis 2009, des centaines de détenus belges. Une sous-traitance, aussi, qui a un coût : près de 40 millions d'euros par an, tout compris. Autant dire une fortune en cette période de restrictions. Aussi a-t-il été décidé, et confirmé par le ministre Koen Geens lors de la présentation de son « Plan Justice » au mois de mars, de mettre fin à cette décentralisation.

140 francophones rapatriés

Problème : les prisons existantes ne sont pas vraiment sous-utilisées, c'est même le contraire puisqu'il y avait, le 2 juillet, 11.102 détenus dans les prisons belges pour 10.108 places disponibles. Avec des pénitenciers moins bien lotis que d'autres : la prison de Malines héberge 35 % de détenus de trop, Lantin et Anvers 30 %, Namur près de 40 %, etc. L'absorption des 360 détenus néerlandophones et des 140 francophones de Tilburg augmentera, toutes autres choses restant égales, la surpopulation de près de 5 %. Avec l'inconfort que cela suppose pour les détenus mais aussi pour ceux qui les surveillent, qui risquent de voir leurs conditions de travail se dégrader encore. « Où va-t-on les mettre ?, résume

ainsi Laurence Clamar, en charge du SPF Justice au sein de la CSC. *Les nouvelles prisons de Marche et de Leuze vont déjà être remplies, la première pierre de la prison de Haren n'est pas encore posée et le nouveau masterplan pour les prisons ne nous a pas encore été présenté.* »

De fait, même si la surpopulation carcérale s'est résorbée ces dernières années (elle a déjà frôlé les 30 %), elle reste problématique et est appelée à le rester : les 312 places de Leuze devraient être occupées d'ici la fin de l'année, la future prison de Haren n'a d'autre ambition que de remplacer les établissements vétustes de Saint-Gilles, Forest et Berkendael, le nouveau CPL de Gand accueille déjà 200 internés pour 264 places disponibles. Un manquement que l'Observatoire international des Prisons a déjà pointé à plusieurs reprises, expliquant cette surpopulation par le recours croissant à la détention préventive, par l'allongement et le cumul des peines, par le recours de moins en moins fréquent à la libération conditionnelle aussi.

Peines alternatives

Il faudra donc sans doute davantage compter sur les peines alternatives, comme le bracelet électronique, que sur l'inauguration de nouvelles cellules pour enrayer cette surpopulation.

Le prochain transfert de 500 détenus est pourtant loin d'être une surprise : la convention liant le Royaume de Belgique à celui des Pays-Bas date de l'automne 2009, elle liait les deux pays jusqu'au 31 décembre 2012 et a donc été prolongée les années suivantes. Dans sa période la plus intense, la prison de Tilburg a accueilli jusqu'à 650 détenus belges pour un coût alors de 42 millions par an. En 2014, le

nombre de détenus a sensiblement baissé. Il est passé à 500 environ, ce qui est le minimum prévu dans la convention. La facture aussi a baissé, passant légèrement sous la barre des 40 millions.

Sur 100.000 Belges, 100 approximativement sont derrière les barreaux. C'est environ la même proportion qu'en France mais loin de celle des Etats-Unis où 743 Américains sur 100.000 sont en prison. A Saint-Marin par contre, on ne compte que 6 détenus théoriques pour 100.000 habitants. Cette petite république de 33.000 habitants peut se targuer d'avoir une des prisons les moins fréquentées du monde. Aux détenus belges il faut ajouter le nombre grandissant de bracelets électroniques : on en comptait 326 en 2006, il y en a maintenant 1.970 en circulation. ■

JOËL MATRICHE

CONTEXTE

372 Belges détenus à l'étranger

On dénombre 372 Belges emprisonnés à l'étranger, une légère baisse par rapport à 2014 où l'on en avait enregistré 399, selon les chiffres des Affaires étrangères. Plus de la moitié des Belges emprisonnés à l'étranger le sont pour des questions liées au trafic de drogue. Les autres raisons sont l'assassinat, les infractions sexuelles, le vol et la violence. La France est le pays qui compte le plus de Belges dans ses prisons avec un total de 87 détenus, devant l'Allemagne (49 Belges), l'Espagne (45), le Maroc (33) l'Italie (23) et le Royaume-Uni (21).

Geens pense aux maisons-prisons

Le ministre de la Justice Koen Geens est favorable à des prisons plus petites où les détenus recevraient un accompagnement personnalisé. Il souhaite inclure ces institutions dans un nouveau plan destiné à améliorer la capacité des places en prison en Belgique, lisait-on dimanche dans *Het Nieuwsblad op Zondag*. Le ministre entend toutefois maintenir le projet de la méga-prison de Haren.

Koen Geens travaille sur un Masterplan pour la justice qui doit aborder la disponibilité des places dans les prisons et donc la surpopulation. Sa porte-parole a précisé dans le journal que le ministre voulait y inclure la possibilité de mini-prisons dans son plan. « *Le ministre parle avec différentes ASBL de*

formules alternatives à la détention, a déclaré Sieghild Lacoere à l'agence Belga. *Il examine avec l'administration si un certain nombre de maisons de transit pourraient être mises à disposition de personnes qui, après une sélection (fin de peines et d'autres sous surveillance électronique) pourraient y séjourner et y préparer leur réinsertion dans la société.* »

L'un des projets les plus connus en la matière est celui développé par l'ASBL « De Huizen » qui préconise de remplacer les prisons actuelles par 900 « prisons domiciliaires » à capacité limitée. Ce type de détention dans une petite structure rendrait possible, selon l'ASBL, un accompagnement personnalisé pour chaque détenu. Ce

concept avait été développé il y a deux ans par Hans Claude, le directeur de la prison d'Audenarde qui en avait tracé les grandes lignes dans un ouvrage pluridisciplinaire associant des criminologues, des architectes, etc. « *Qu'ils réparent des vélos, qu'ils entretiennent les parcs publics*, disait-il alors. *En les plaçant dans un milieu résidentiel, vous favorisez et vous accélérez leur retour à la vie sociale, sous le contrôle d'assistants sociaux et du voisinage lui-même. Toutes les études montrent que la sécurité est mieux assurée quand la prise en charge des condamnés s'effectue à petite échelle. Si le "screening" et le suivi des détenus sont menés correctement, il n'y a aucun danger.* » ■

M.M. et Belga.